

DEPARTEMENT DES LANDES

VILLE DE SAINT-PIERRE-DU-MONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2019 - Salle du Conseil Municipal - Mairie
1 avenue Georges Sabde - Saint-Pierre-du-Mont

Date de convocation : 27 juin 2019

PRESENTS : M. BONNET Joël, Maire, M. BAYLE Jean-Marie, M. KRUYNSKI Bernard, Mme SALEMBIER Delphine, Mme LALLAU Ghislaine, M. TRIBOUT Michel, Mme TOMAIUOLO Béatrice, M. PALLAS Philippe, Mme PAYNEAU Nadine, Mme DENYS Marie, M. BOISSE Olivier, Mme TACHON Laetitia, M. RUQUOIS Vincent, M. LEBLAY Jean-François, Mme LAFFORGUE Liliane, Mme CHRIT Fabienne, M. THOMAS Eddie, Mme SERIS Clémentine, M. BARBIER Jean-Michel, M. PARIS Julien, Mme BERNADIE Marie-Christine, M. ARRIEU Alexandre

ABSENTS EXCUSES : M. ELWAHIDI Abdellah procuration à Mme CHRIT Fabienne
Mme DUVERGER Josette (*délibérations 1 à 4*)
M. MARCHAL Benoit procuration à M. BAYLE Jean-Marie
M. MEZRICH Eric procuration à M. ARRIEU Alexandre
Mme ROUSSEAU Maryline procuration à M. PARIS Julien
Mme BEAUMONT Patricia procuration à Mme BERNADIE Marie-Christine
(*délibérations de 1 à 7*)
Mme TAPIAU-DANGLA Arlette

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François LEBLAY

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- APPROUVE l'admission des créances éteintes et l'admission en non-valeur des créances non recouvrées par le comptable public sur les exercices antérieurs concernant les budgets Eau et Assainissement. Cette gestion est désormais réalisée directement sur le Budget Principal suite au transfert des compétences Eau et Assainissement vers Mont de Marsan Agglomération au 01/01/2019 clos à savoir :

BUDGET COMMUNE	MONTANT	Part EAU	Part ASSAINISSEMENT
CREANCES ETEINTES ARTICLE 6542	6 504,25 € HT	3 849,40 € HT	2 654,85 € HT
	6 981,45 € TTC	4 061,12 € TTC	2 920,33 € TTC
NON VALEURS ARTICLE 6541	3 756,72 € HT	2 528,82 € HT	1 227,90 € HT
	4 018,59 € TTC	2 667,90 € TTC	1 350,69 € TTC

A l'unanimité,

- DECIDE d'inscrire budgétairement l'engagement financier de l'acquisition du bien immobilier (délibération du 27.11.2018) réalisée par l'EPFL selon les écritures d'ordre suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Nature-fonction	Montant €	Chapitre	Nature-fonction	Montant €
041	27638-010	80 000,00	041	16876- 010	80 000,00

A l'unanimité,

- dans le cadre d'un concours photos ouvert aux photographes amateurs organisé du 23 septembre 2019 au 7 octobre 2019, FIXE comme suit les prix à attribuer aux lauréats du **concours** :

- un premier prix Adulte de 150,00 €
- un deuxième prix Adulte de 100,00 €
- un troisième prix Adulte de 80,00 €
- un prix Ado 100,00 €

A l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de reversement du montant des encaissements perçus par la régie intercommunale, liés à la vente de l'eau jusqu'au 31 décembre 2018.

A l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de reversement du montant des encaissements perçus par la régie intercommunale, liés aux recettes d'assainissement jusqu'au 31 décembre 2018.

A l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec Mont de Marsan Agglomération dans le cadre de l'aménagement des espaces publics et des voiries du quartier de La Moustey, opération incluse dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU).

A l'unanimité,

- AUTORISE la réalisation par le SYDEC des travaux ci-dessus énumérés :

N° AFFAIRE	DATE	OBJET	MONTANT €	REPARTITION	
				INVESTISSEMENT réseau BT- Eclairage Public	FONCTIONNEMENT Réseaux tel -cablages
				article 2041512	article 65548
050009	18/03/19	CANDELABRE ACCIDENTE AIRE DE JEUX DE LA MOUSTEY	1 574,00	1 574,00	0,00
048942	04/04/2019	EP.POSE PC GUIRLANDES	629 ,00	629 ,00	0,00
050177	14/05/2019	CANDELABRE ACCIDENTE RUE DE LA TEOULERE	1 668,00	1 668,00	0,00
046169	20/05/2019	REPLACEMENT LANTERNES CENTRE VILLE TRANCHE 3	22 854,00	22 854,00	0,00
041530	24/05/2019	ECLAIRAGE PUBLIC URBAIN RUE DE L'Auvergne	99 023,00	99 023,00	0,00

A l'unanimité,

- APPROUVE l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 150 euros à l'Amicale Landaise des Anciens de l'Air pour participer à l'achat d'un nouveau drapeau.

A l'unanimité,

- APPROUVE la cession d'une partie de l'espace vert situé à l'entrée du Bois Dormant à la SCI RUCA qui entraîne la division de la parcelle AR 850 et la création de la parcelle AR 1028 à céder pour le prix de 20 euros le mètre carré,

- DECIDE de mettre à la charge des acquéreurs les frais de bornage et d'acte.

A l'unanimité,

- DECIDE le transfert d'office dans le domaine communal de la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique dont les parcelles sont les suivantes :

Lotissement « le Clos Saint Pierre 2 »			Surf. en m ²	SIREN
Section	N° parcelle	Adresse		
AD	906	Biarnès	3049	316 139 930
AD	907	Biarnès	60	

Lotissement « Godet »			Surf. en m ²
Section	N° parcelle	Adresse	
AC	1457	Bd de Harbaux	594

Lotissement « Les Collines du Hayron »			Surf. en m ²
Section	N° parcelle	Adresse	
AD	505	Av du Président Kennedy	2826
AD	632	Rue Marcel Paul	704
AE	315	Rue Félix Arnaudin	33

Lotissement « Peignicq »			Surf. en m ²
Section	N° parcelle	Adresse	
AN	677	Peignicq	1999

Lotissement « la Chesnaie »			Surf. en m ²
Section	N° parcelle	Adresse	
AR	1205	Av de la Chesnaie	1402

Lotissement « Pomiès »			Surf. en m ²
Section	N° parcelle	Adresse	
AE	333	Av du Président Kennedy	425

Lotissement « ZA Kennedy »			Surf. en m ²
Section	N° parcelle	Adresse	
AD	513	Biarnès	1074
AD	622	Mont Alma	11
AE	313	Av du Président Kennedy	194

A l'unanimité,

- SE PRONONCE CONTRE le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de Mont de Marsan Agglomération selon la proposition d'accord local 2020/2026 présentée ainsi qu'il suit :

Nom des communes membres	Populations municipales (ordre décroissant de population)	Proposition d'accord local 2020/2026
MONT DE MARSAN	29 885 habitants	28
SAINT-PIERRE DU MONT	9 482 habitants	8
SAINT-PERDON	1 706 habitants	2
BENQUET	1 696 habitants	2
BRETAGNE DE MARSAN	1 544 habitants	2
SAINT-MARTIN D'ONEY	1 403 habitants	2
CAMPAGNE	1 010 habitants	1
POUYDESSEAUX	924 habitants	1
BOUGUE	756 habitants	1
GELoux	714 habitants	1
MAZEROLLES	643 habitants	1
SAINT-AVIT	640 habitants	1
GAILLERES	610 habitants	1
UCHACQ ET PARENTIS	591 habitants	1
LUCBARDEZ ET BARGUES	571 habitants	1
LAGLORIEUSE	547 habitants	1
CAMPET ET LAMOLERE	401 habitants	1
BOSTENS	200 habitants	1
TOTAL	53 323 habitants	56



Le 11 juillet 2019,

Le Maire,

Joël BONNET